

## **REGLEMENT INTERIEUR** **A APPLIQUER POUR PARTICIPER AUX ACTIVITES AUX** **SECTIONS MARCHÉ DE L'UNION DES RANDONNEURS ET** **CYCLOTOURISTES CREILLOIS**

(Association loi 1901 affiliée à la Fédération Française de Randonnée)

Pour pouvoir randonner à l'Union des Randonneurs et Cyclotouristes Creillois, **l'adhésion est obligatoire.**

Trois randonnées d'essai sont autorisées. Dans tous les cas, lors de la première sortie, vous aurez à remplir une fiche de renseignements et à accepter le présent règlement.

La **cotisation annuelle** se divise en trois parts :

- la **licence** à la F.F.Randonnée
- l'**assurance** (responsabilité civile et accidents corporels)
- la **contribution** au fonctionnement de l'association.

La loi n° 84610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents, et de délivrer une licence à tous les membres randonneurs.

Vous devez fournir **lors de votre première adhésion, ou au plus tard dans le mois qui suit** celle-ci, un **Certificat médical** d'Absence de Contre-Indication à la pratique sportive (CACI). Ce certificat est valable 3 ans, mais chaque année le licencié doit fournir une attestation de « bonne santé ». Si ce n'est pas le cas, il devra à nouveau fournir un CACI.

### **PENDANT LES SORTIES QUELQUES RÈGLES À RESPECTER :**

La randonnée en groupe nécessite de se conformer à certaines règles car cette activité se déroule dans une nature vivante à respecter, elle n'est pas sans danger, et sa pratique est collective.

**L'animateur est responsable du groupe** qu'il conduit. Il a une **obligation de sécurité**. Il assume une responsabilité civile contractuelle, et sa responsabilité pénale peut être engagée en cas de préjudice grave. À ce titre, **il est fait obligation aux adhérents de respecter les décisions de l'animateur**. Celui-ci peut refuser un adhérent si les conditions de sécurité ne sont pas requises.



## **Pour votre sécurité, pour celle du groupe**

- Soyez correctement équipé : bonnes chaussures, lampe de poche, couverture de survie, vêtements chauds et de pluie, sifflet ...
- Ne fumez qu'après avoir demandé l'avis de l'animateur
- Ne jetez pas de pierres du haut des ponts ou des falaises
- **Aux bifurcations, assurez-vous que celui qui vous suit a bien vu la direction que vous allez prendre, sinon attendez**
- Si votre allure est vive, attendez régulièrement le reste du groupe et arrêtez-vous obligatoirement aux bifurcations afin de faciliter la tâche de l'animateur et d'éviter de vous égarer. Pour partir en avant du groupe, avant de quitter l'animateur, demandez-lui jusqu'à quel repère sur le terrain vous pouvez marcher
- Signalez à un membre du groupe tout arrêt hors du sentier
- Si malgré cela, vous avez perdu le groupe, **revenez à l'endroit où un randonneur vous a vu pour la dernière fois**
- Laissez votre chien à la maison. Exception faite aux chiens présents depuis plusieurs années.
- Ne présumez pas de vos forces. Quand la randonnée est annoncée difficile, il est plus sage de vous abstenir si votre condition physique n'est pas satisfaisante
- Alimentez-vous suffisamment, buvez souvent
- Méfiez-vous des pentes herbeuses, des dalles glissantes, des éboulis, **soyez toujours attentif.**

## **Respectez votre environnement :**

- Ne laissez derrière vous aucune trace de votre passage.
- Pour sauvegarder les sentiers et éviter l'érosion du sol, n'empruntez pas de raccourcis, ne coupez pas les virages.
- Avant de cueillir une plante, assurez-vous auprès de l'animateur qu'elle n'est pas rare ou protégée, et n'oubliez pas que les fleurs fanent vite !
- Ne piétinez pas les zones cultivées, respectez les récoltes, refermez les barrières pour le bétail.
- Ne soyez pas trop bruyant pour pouvoir observer la faune sauvage.
- Soyez discret en traversant les zones habitées, et évitez les effusions de joie trop sonores sur le lieu de notre rendez-vous matinal.

## **Soyez respectueux de ceux qui randonnent avec vous et des organisateurs :**

- Même si chacun doit pouvoir pratiquer la marche à son allure pour apprécier cette activité physique, n'oubliez pas que vous n'êtes pas seul, mais que vous randonnez avec d'autres personnes qui ne sont pas là pour chercher vainement à vous rejoindre ou pour passer leur temps à vous attendre. Si chacun fait un effort, les différences de rythmes ne seront pas un problème pour le groupe et pour l'animateur.
- Arrivez **à l'heure au rendez-vous.**
- Pour une bonne organisation du covoiturage, **écoutez les consignes de l'animateur** (nombre de voitures, nombre de personnes par voiture) et **évitez que ce soit toujours les mêmes qui prennent leur véhicule.**



- Si vous profitez du covoiturage, n'oubliez pas de donner à votre chauffeur la participation indiquée sur le programme et de prendre les précautions nécessaires pour ne pas salir le véhicule emprunté.
- Pour se rendre en voiture du lieu de rendez-vous jusqu'au départ de la rando, suivre attentivement les consignes de l'animateur.
- Respectez les modalités de réservation pour certaines sorties. L'adhésion est obligatoire pour celles sur plusieurs jours, sauf pour les « invités ». En cas de défection, l'intégralité ou une partie du montant du séjour ne sera pas remboursée si des frais ont été engagés.

Si la météo prévoit avec une forte probabilité un **risque de pluie** l'animateur peut décider d'annuler ou de changer de destination. L'information vous sera transmise par **mail donc, regardez votre messagerie la veille au soir de votre sortie.**

Pour faciliter la tâche du secrétariat, **signaler tout changement dans vos coordonnées** : adresse, téléphone, courriel.

*Tout manquement au présent règlement pourra entraîner l'exclusion sans remboursement de la cotisation. Cette exclusion devra respecter la procédure fixée par les statuts.*

---

**REGLEMENT INTERIEUR**  
**A APPLIQUER POUR PARTICIPER AUX ACTIVITES AUX**  
**SECTIONS MARCHE DE L'UNION DES RANDONNEURS ET**  
**CYCLOTOURISTES CREILLOIS** (*Association loi 1901 affiliée à la*  
*Fédération Française de Randonnée*)

***M ou MME .....reconnait avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur de l'Union des Randonneurs et Cyclotouristes Creillois.***

Le .....

***Signature de l'Adhérent***